



Accès à l'eau et à l'assainissement Mobilisation des acteurs français pour un défi mondial !



Le présent document a été rédigé dans le cadre du Comité des affaires internationales de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) qui comporte des représentants des organismes ci-dessous s'exprimant à titre personnel :

Ministère des Affaires Etrangères ; Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Agence Française de Développement, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement, Programme Solidarité Eau, Office International de l'Eau, Syndicat Professionnel des Entreprises de Services d'Eau et d'Assainissement, Cités-Unies France, NanciEau.

La version électronique de ce document est sur le site de l'ASTEE (www.astee.org).

ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

Le défi est immense : 1,1 milliard de personnes sont privées dans le monde d'un accès convenable à l'eau potable et 2,4 milliards ne disposent pas d'assainissement.

Face à cet enjeu, la communauté internationale se mobilise depuis plusieurs années et s'est donné comme objectif de réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de la population qui, dans le monde, n'a pas un accès durable à l'eau et à l'assainissement (Objectifs de développement du Millénaire décidés lors de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2000 et Johannesburg).

Pour sa part, en juin 2003 à l'occasion du sommet du G8, la France s'est engagée à doubler le montant de son aide dans ce secteur et a encouragé ses partenaires internationaux à s'engager dans cette voie.

Mobilisés pour réussir ce "pari de l'eau et de l'assainissement", les acteurs français de l'eau (Etat et collectivités territoriales, entreprises publiques et privées, agences de l'eau, institutions universitaires et de recherche, organisations non gouvernementales, experts ...) se sont engagés dans un travail commun dans un esprit de concertation et d'efficacité.

En 2002, ils ont conçu ensemble la "Charte d'engagement pour l'accès à l'Eau et à l'Assainissement" qui clarifie le rôle des différentes parties prenantes et précise les principes de gouvernance et de bonne gestion.

Depuis, ils ont identifié plusieurs actions à mener ensemble pour favoriser l'éclosion de plus de projets sur le terrain.

Ils invitent leurs partenaires à s'y associer, à veiller à la cohérence de leurs pratiques et à progresser ainsi de façon plus rapide vers les Objectifs de Développement du Millénaire.

**Les Objectifs du Millénaire sont loin d'être atteints :
Il faut accroître les financements et les réalisations.
La mobilisation concertée de tous est nécessaire pour les accélérer.**

PLUS D'UNE PERSONNE SUR TROIS SOUFFRE DANS SA VIE À CAUSE D'UN MANQUE D'ACCÈS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT

En milieu urbain, les familles qui n'ont pas l'eau à domicile s'approvisionnent généralement auprès de marchands d'eau ou à des points d'eau traditionnels. L'eau qu'elles se procurent dans ces conditions est de qualité médiocre et, dans le cas de revendeurs, d'un prix dix à quarante fois supérieur à ce que leur coûterait l'eau d'un branchement individuel au réseau public. De plus, quatre habitants sur dix dans les zones urbaines n'ont pas accès à un assainissement décent.

En milieu rural, les femmes consacrent un temps parfois considérable à cette corvée, leur imposant de longs trajets, pour une eau de qualité incertaine, source de nombreuses maladies.

Pour réaliser les Objectifs du Millénaire et réduire de moitié la proportion des populations qui n'ont pas accès à l'eau ni à l'assainissement, les investissements à entreprendre sont considérables.

D'après une évaluation faite conjointement par l'Organisation Mondiale de la Santé et par l'Unicef [10] il faudra, compte tenu des prévisions démographiques, desservir d'ici 2015 1,6 milliards d'habitants supplémentaires pour l'eau et 2,2 milliards pour l'assainissement.

Populations à desservir d'ici 2015

Populations à desservir	Alimentation en Eau Potable			Assainissement		
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Monde	580	1020	1 600	1100	1100	2 200
dont Afrique	190	210	400	200	210	410

Unité : million d'habitants- chiffres arrondis

Soit plus de 300 000 personnes par jour pour l'eau potable et plus de 400 000 personnes par jour pour l'assainissement !

LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE, L'UNION EUROPÉENNE ET LA FRANCE SE MOBILISENT PROGRESSIVEMENT

Sur les thèmes de l'eau et de l'assainissement, on assiste, depuis trois ans, à une accélération de la mobilisation de la communauté internationale.

En septembre 2000, l'**Assemblée Générale des Nations Unies à New York** fixe les Objectifs du Millénaire en terme d'accès à l'eau. En septembre 2002, le **Sommet mondial du développement durable de Johannesburg** ajoute l'assainissement à ces Objectifs. Après leurs conférences sur l'Eau de Paris (1998) et Bonn (2001), les gouvernements se sont retrouvés lors du **3^{ème} Forum mondial de l'eau à Kyoto** en mars 2003 pour travailler sur les modalités pratiques de réalisation de ces engagements.

A Kyoto, le panel mondial sur le financement de l'eau présidé par Michel Camdessus présente son rapport : "Financer l'eau pour tous" [4] qui comprend de nombreuses propositions pratiques pour un accroissement significatif des financements.

De son côté, l'**Europe** lance en 2002 une "initiative européenne" en faveur de l'eau [7] et les membres de l'Union Européenne travaillent à la définition d'un plan d'actions concrètes dans le cadre de l'initiative européenne sur l'eau.

"Si l'objectif global est de doubler le montant total des ressources investies dans l'eau (...) les gouvernements des pays développés doivent tenir leurs engagements en ce qui concerne le renforcement des aides au secteur de l'eau. (...) l'aide au titre de l'Aide Publique au Développement devrait être doublée en première étape". Rapport Camdessus [4].

" La France a pris pour sa part ses responsabilités en décidant de doubler, ce qui représente des sommes importantes, son action et sa participation dans le domaine de l'eau " Déclaration du Président Chirac au Sommet du G8 [3].

La France pour sa part fait adopter à l'occasion de la réunion du G8 à Evian un Plan d'action pour l'Eau [1] et un Plan d'action pour l'Afrique [2] et annonce le doublement de son aide en faveur de ce secteur [3]. Elle s'engage en particulier dans un plan de partenariat France – Afrique.

Ces propositions viennent en articulation avec l'engagement de l'ensemble des acteurs français de l'eau qui ont lancé à Kyoto plusieurs propositions pour améliorer la gestion et accroître le service.

LES INITIATIVES COMMUNES DES ACTEURS FRANÇAIS DE L'EAU

Pour réaliser les objectifs fixés par la communauté internationale en 2000 et confirmés en 2002 à Johannesburg et à Monterrey, des changements importants sont nécessaires : il faut associer l'ensemble des parties prenantes, mobiliser de nouveaux moyens financiers, améliorer dans les pays en développement la gestion du secteur et accélérer les réalisations sur le terrain.

Au delà de leurs missions respectives, les acteurs français de l'eau – acteurs publics, acteurs privés, ONG, collectivités locales – ont affirmé leur engagement commun pour les Objectifs du Millénaire et explicité les principes d'une gestion concertée du service public de l'eau. [8]

Ils soutiennent au niveau international les actions détaillées ci-après.

Inciter les gouvernements à définir des politiques nationales

Pour étendre la desserte au plus grand nombre, **chaque pays doit définir préalablement une politique nationale de l'eau** qui fixe les objectifs prioritaires, évalue les moyens pour les atteindre, et éclaire le rôle des acteurs. Ces politiques doivent prendre en compte les objectifs du millénaire. La priorité pour l'eau et l'assainissement doit être notamment prise en compte dans les plans stratégiques de réduction de la pauvreté.

Organiser une gestion concertée de la ressource rare en eau

Les conflits pour l'utilisation de la ressource sont croissants et doivent se gérer au niveau d'un même bassin de ressource. Il faut promouvoir la mise en place de plans nationaux de gestion intégrée et de mécanismes de gestion de bassins transfrontaliers, incluant les eaux souterraines et les eaux de surface. Pour cela, il convient de **renforcer les organismes de bassins existants et d'en favoriser l'émergence là où ils n'existent pas**, avec l'appui des organismes économiques sous-régionaux.

Promouvoir une charte internationale d'accès et de bonne gouvernance

De nombreux pays rencontrent une crise de gouvernance, plutôt qu'une crise de l'eau. Il faut promouvoir le texte préparé au niveau européen comme "charte d'accès aux services d'eau et d'assainissement et de bonne gouvernance" qui pose les principes d'une gestion efficace et transparente du service public, fondée sur des partenariats associant les Etats, les collectivités locales, les entreprises, les associations, etc. Ce texte permettrait aux acteurs de s'engager sur des principes communs, sur la base desquels ils seraient prêts à être évalués.

Impliquer les collectivités locales

Une gestion locale de l'eau permet de mieux répondre aux besoins des utilisateurs. Une bonne gestion de l'eau doit **distinguer deux niveaux distincts d'administration : celui de l'échelon local, souvent de la responsabilité des collectivités locales pour la gestion du service, celui de l'Etat pour veiller à l'efficacité** économique du secteur et au respect des règles de service public. Pour cela, les collectivités locales doivent développer leurs compétences et apporter leurs connaissances au débat international.

Apporter des financements et garantir l'investissement

Il faut faciliter l'accès des collectivités locales et des acteurs locaux aux financements. Les bailleurs de fonds et les Etats doivent **développer les marchés financiers locaux**. Il s'agit notamment de mobiliser l'épargne locale, d'allonger la durée des prêts en monnaie locale, de faciliter l'accès des opérateurs publics et privés à des financements en monnaie locale, qui les protègent du risque de change.

L'aide au développement ne doit pas seulement répondre à l'insuffisance de financements en faveur du secteur, mais **proposer des approches nouvelles en matière de gestion**. L'argent de l'aide doit accompagner les évolutions institutionnelles : préparation des politiques nationales, amélioration de la gestion, instauration des régulations, émergence des acteurs locaux et renforcement des capacités de gestion.

L'aide au développement doit également **diversifier les instruments de financements susceptibles d'avoir un effet de levier sur les ressources mobilisables**. Elle doit, par ailleurs, favoriser le recours à l'épargne locale, viser l'atteinte de résultats et faciliter la répartition des risques entre acteurs selon leurs responsabilités. Il faut notamment distinguer les risques politiques, les risques de change et les risques contractuels.

Accroître la solidarité entre utilisateurs de l'eau

La solidarité peut franchir les frontières en **proposant aux usagers des pays développés de contribuer sur leur facture d'eau à des actions d'aide au développement**. Les acteurs français de l'eau proposent de favoriser le financement par les services des eaux français d'actions de coopération internationale en aménageant la réglementation, en développant les compétences professionnelles nécessaires et en informant les consommateurs des résultats obtenus.

Il est souhaitable, **en France même, de simplifier et uniformiser les systèmes existants de solidarité** afin de faciliter et systématiser la prise en charge des consommations d'eau des personnes les plus démunies.

Mesurer les progrès au travers d'un "Observatoire de l'eau"

On ne progresse que sur ce que l'on mesure. L'amélioration de la desserte dans le monde et les progrès des pays par rapport aux Objectifs du Millénaire doivent être mesurés. Les acteurs français proposent de **préciser la définition et les méthodes de chiffrages des niveaux de desserte au travers d'une concertation internationale**.

L'Union Européenne devrait **aider les Nations Unies à développer un réseau mondial de recueil des données sur l'accès à l'eau et à l'assainissement**, en association avec l'ensemble des partenaires du secteur. Elle pourrait promouvoir la création d'instances régionales ou mondiales capables d'apprécier les progrès effectifs et l'efficacité des politiques de l'eau.

Les acteurs français soutiennent les efforts de l'Organisation Internationale de Standardisation (ISO) pour **établir un langage commun sur "l'organisation des services d'eau potable et d'assainissement", des règles de définition d'indicateurs de performance et des critères de qualité de services**.

DOCUMENTS DE REFERENCE ET SITES INTERNET

1. Sommet du G8 : Plan d'action sur l'Eau

www.g8.fr/evian/francais/navigation/actualites/les_dernieres_actualites/eau_-_plan_d_action_du_g8.html

2. Sommet du G8 : Plan d'action pour l'Afrique :

www.g8.fr/evian/extras/481.pdf

3. Sommet du G8 : Engagement de la France sur l'Eau

www.g8.fr/evian/francais/navigation/actualites/les_dernieres_actualites/conference_de_press_e_de_m._jacques_chirac_president_de_la_republique_-_3_juin_2003.html

4. Financer l'eau pour tous – Rapport du « panel Camdessus ».

www.gwpforum.org/gwp/library/Camdessus_vFr3a.pdf
www.worldwatercouncil.org/download/CamdessusReport_fr.pdf sur
www.worldwatercouncil.org/

5. Message de Mr Chirac aux participants du 3^{ème} forum mondial de l'eau de Kyoto (mars 2003)

www.elysee.fr/cgi-bin/auracom/aurweb/search/file?aur_file=discours/2003/M030316.html

6. Commission européenne. Création d'un fonds dédié à l'eau, discours de Poul Nielson, Commissaire pour le développement et l'aide humanitaire, Directeur exécutif du bureau de la Coopération (EuropeAid), octobre 2003)

http://europa.eu.int/comm/commissioners/nielson/speeches/20031014_en.htm

7. Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg - Initiative sur l'eau de l'UE. (août 2002)

www.johannesburgsummit.org/html/sustainable_dev/p2_managing_resources/2508_eu_water_initiative.pdf

8. Sommet Mondial du Développement Durable de Johannesburg - Charte française Charte.rtf sur

www.diplomatie.gouv.fr/cooperation/johannesburg/initiativesII/Eau_acces1.html

9. Les Objectifs de Développement du Millénaire.

www.un.org/french/millenniumgoals/

10. Rapport sur l'évaluation mondiale 2000 de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement

www.who.int/docstore/water_sanitation_health/Globassessment/GlobalTOC.htm

11. Rapport du CAD de l'OCDE : Aide dans le secteur de la distribution d'Eau et de l'Assainissement (avril 2003)

<http://www.oecd.org/dataoecd/43/31/15161501.pdf>

sur http://www.oecd.org/statisticsdata/0,2643,en_2649_33721_1_119656_1_1_1,00.html

12. ONU – Conseil Economique et Social - Observation générale no 15 (2002) : Le droit à l'eau (art. 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Jan 2003)

[http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/0/3639447cb9d6bd7fc1256cf00059906f/\\$FILE/G0340230.pdf](http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/0/3639447cb9d6bd7fc1256cf00059906f/$FILE/G0340230.pdf)

13. International Water Association - Solutions through innovation. March 2003

<http://www.iwafoundation.org/template.cfm?name=iwafhome>

14. Development Committee – WB & IMF –

Water Supply and Sanitation and the Millennium Development Goals (Spring 2003)

<http://www.worldbank.org/watsan/pdf/DC2003-0004-ADD3.pdf>

Implementing the World Bank Group Infrastructure Action Plan (Sept 2003)

[http://siteresources.worldbank.org/DEVCOMMINT/Resources/Fall-2003/DC2003-0015\(E\)-Infrastructure.pdf](http://siteresources.worldbank.org/DEVCOMMINT/Resources/Fall-2003/DC2003-0015(E)-Infrastructure.pdf)

15. Joint Monitoring Programme (JMP) for water supply and sanitation

www.wssinfo.org